

Le cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Patrick DEHONDT, Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE.

Absents (excusés) : Lucile DOCHE a donné pouvoir à Vincent PASQUIER, François THABUIS a donné pouvoir à Laurent GEVAUX.

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Elections du délégué titulaire et des suppléants pour les sénatoriales DEL_2026_046

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame Laurence MALFROID et Monsieur Vincent PASQUIER.

Madame Clotilde NANDRIN et Monsieur François THABUIS

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Résultats du scrutin du délégué titulaire :

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

a été proclamé élu délégué :

- Monsieur Franck PACCARD

Résultats du scrutin des délégués titulaires :

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Ont été proclamés élus suppléants :

- Monsieur Matthieu BATAILLE
- Monsieur Laurent GEVAUX
- Madame Clotilde NANDRIN.

Le procès-verbal des opérations électorales a été établi conformément à la réglementation en vigueur et transmis à l'autorité préfectorale.

Le conseil municipal

- **PREND** acte des résultats de cette élection,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le cinq juin deux mille vingt-six.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Patrick DEHONDT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire, Franck PACCARD

